



CAMERCAP-PARC

EVALUER - PROPOSER - INNOVER
ASSESS - SUGGEST - INNOVATE



NOTE DE VEILLE ECONOMIQUE ET STRATEGIQUE

N° 2022/06 du 10 octobre 2022

#06

Par Barnabé OKOUDA

OCTOBRE 2022



RELANCE ÉCONOMIQUE DANS LA ZONE CEMAC : **POUR UN REPOSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE LA BEAC**

Une analyse des récentes options de politique monétaire de la Banque des États de l'Afrique centrale

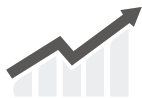
Parmi les instruments de politique économique dont dispose un État, il y a la politique budgétaire (fiscal policy), la politique commerciale et la politique monétaire. Le fait que les pays de la zone CEMAC à laquelle appartient le Cameroun soient constitués en Union Monétaire (UMAC), qui elle-même est une composante d'une zone monétaire (Zone Franc), a fait en sorte que le levier de la politique monétaire soit hors de portée des gouvernements élus ou de fait. Tous les pouvoirs revenant au gouvernement de la banque centrale, la BEAC en l'occurrence.

Par ailleurs, l'un des principes « théoriques » consacré pour garantir l'efficacité de la politique monétaire selon les économistes est **l'indépendance de la banque centrale**. La question que nous osons poser ici et qui apparaîtrait iconoclaste, voire taboue pour beaucoup est celle de savoir jusqu'où peut aller, mieux, devrait aller cette indépendance ? Doit-elle être scientifique, technique ou politique dans un contexte de pays en développement, le cas du Cameroun et de ses voisins ?

Loin de nous l'idée d'être provocateur ou de ramer à contre-courant, l'analyse de quelques faits d'actualité qui perdurent, passant du conjoncturel au structurel, nous fonde à poser cette interrogation. Quelle est la finalité ultime d'une Banque centrale ? Au-delà des aspects techniques et technocratiques, quel rôle une banque centrale tient ou devrait tenir dans une économie quant à l'objectif global et final de développement ? Et ce, particulièrement dans des pays pauvres comme ceux de la zone CEMAC, dont le Cameroun.

Pour ce faire, nous allons illustrer notre analyse par ces quelques faits observables par le citoyen ordinaire dans les 03 domaines que sont : (i) l'émission monétaire, (ii) la garantie de la stabilité monétaire qui font partie des missions régaliennes d'une Banque centrale, et (iii) la maîtrise de l'inflation. ■





1. L'émission monétaire

En langage simple, l'émission monétaire veut dire, la mise à disposition des signes monétaires (pièces et billets) servant d'instruments d'échanges à l'intérieur et à l'extérieur du territoire économique.

(a) Pour les échanges extérieurs :

Dans ce cas, on parle de devises. Ce sont des monnaies que peuvent accepter les pays d'origine des biens et services étrangers importés et consommés par les nationaux. A date (30 septembre 2022), trois (03) constats attirent notre attention et inquiètent le citoyen en état de besoin de service financiers :

Constat 1 : La limitation de sortie des devises suite à la note n° 1162/D/SETSRC¹ en avril 2022. Toute demande de transaction bancaire avec le reste du monde pour des motifs commerciaux et ou autres est soumise à une réglementation drastique, voire dissuasive. Des pièces à fournir et des délais interminables qui au final finissent par décourager, et faire échouer l'initiative. On conclurait hâtivement que les transferts hors CEMAC sont quasiment suspendus ou tout au moins très compliqués. Au-delà des transferts d'argent, les restrictions portent également sur l'utilisation des instruments électroniques hors de la zone CEMAC.

Constat 2 : Le plafonnement et l'exigence des justificatifs pour les dépenses hors zone CEMAC².

En date du 22 juin 2022, M. le Gouverneur de la BEAC adresse aux Directeurs Généraux des établissements de crédit de la CEMAC, la lettre circulaire n° 004/GR/2022 précisant les conditions et les modalités d'utilisation à l'extérieur des instruments de paiement électronique ainsi que les règlements à distance des transactions.

Si l'objectif visible et direct vise à lutter contre le blanchissement des capitaux et le financement du terrorisme, le revers de la médaille est malheureusement le développement des réseaux parallèles et des circuits informels de devises et la restriction des transactions.

Pour l'utilisation des cartes bancaires, 05 millions XAF soit 7000 Euros ou 8000 USD pour un voyage peut effectivement être très vite consommés et dépassés pour des raisons diverses.

Pour les paiements en ligne, plafonner à 01 million XAF soit 1500 EUROS ou 1800 USD par mois et par personnes revient en réalité à solliciter une autorisation préalable de réaliser votre transaction.

Ce qui est très restrictif et contraire à la liberté d'entreprendre.

Constat 3 : Le plafonnement journalier des transferts en sortie via les agences spécialisées, Wester Union, MoneyGram, RIA, WorldRemit, etc.

La conséquence objective est visiblement la limitation de sortie des fonds qui érodent le stock de devises de la BEAC. Soit ! Mais, comme toute médaille, il y a le revers, et il n'est pas moins triste. Car l'instinct de survie amène les citoyens à imaginer et à mettre en place des alternatives pour contourner le blocus.

Et la question à se poser serait : et si l'alternative était pire que le mal initial ? Une étude minutieuse et indépendante nous dirait certainement des choses que les autorités monétaires ne souhaitent pas entendre.

(b) Pour les échanges intérieurs :

Il s'agit de la mise en circulation des signes monétaires pour les transactions sur les biens et les services locaux.

À ce niveau il se pose un problème depuis plus de deux ans déjà à savoir : la quasi absence des pièces et des petites coupures³. Par ailleurs, la qualité exécrable des billets en circulation est à déplorer.

Outre les pièces et les petites coupures (500, 1000 et 2000) la disparition subite des coupures de 5000 XAF (cinq mille) depuis 2 à 3 mois (situation au 30 septembre 2022). À ce sujet et dans un entretien du 26 septembre 2022 entre le Gouverneur de la BEAC et la presse⁴, le Gouverneur de la BEAC déclare :

1 - On peut lire à ce sujet l'analyse de Mme KENGNE Prudence, épouse ESSOMBA, sur

2 - Voir Lettre circulaire BEAC n°004/GR/2022 du 22 juin 2022. Annonce relayée par SCB Cameroun dans Cameroon Tribune n°12698/8897 du mercredi 05 octobre 2022-Page 14

3 - (Voir Cameraparc, Note rapide de politique économique n°07, juin 2021).

4 - Journal Intégration n° 527, et Journal EcoMatin n° 562, parus le lundi 03 octobre 2022

Encart : Extrait paru dans la Note Rapide de Politique Economique n° 07 de juin 2021, publié par CAMERCAP-PARC⁵ et repris par plusieurs journaux dont Cameroon Business Today N° 215 du mercredi 07 au mardi 13 juillet 2021, et Mutations n°5383 du jeudi 15 juillet 2021



L'appartenance du Cameroun et des autres pays de sous-région CEMAC à la zone CFA leur impose une politique monétaire supranationale, gérée « officiellement » par la BEAC. Les débats sur la souveraineté monétaire des états continuent de faire du chemin. Les évolutions certes contrastées dans la zone UEMOA intégrée dans la CEDEAO, même si elles n'ont pas totalement abouti indiquent la voie. L'avenir du Franc CFA est dans un cul de sac et sans lendemain.

Que d'attendre que le sort soit scellé par d'autres sans nous, il est nécessaire d'anticiper et de prendre les mesures qui conviennent pour assurer et garantir une souveraineté monétaire des états de la sous-région et dont du Cameroun. Le temps est désormais favorable pour le Cameroun de faire un choix et de l'assumer. Cette vision avait déjà été évoquée dans le DSCE, mais n'a pas prospéré au cours de la dernière décennie. La SND30 ne devrait plus rater cette opportunité.

Les incertitudes et les attermoissements sur la question monétaire, qui inclut la gestion et l'avenir immédiat du FCFA ne sont pas compatibles avec les objectifs de développement à long terme de la SND30.

À titre d'illustration et pour le citoyen ordinaire, la rareté actuelle des pièces de monnaie et des petites coupures de billet de banque au Cameroun, crée et maintient une inflation artificielle qui n'encourage pas la consommation et par ricochet la production. Cela dure bientôt dix ans et le phénomène s'accroît malgré les déclarations de la BEAC d'y remédier.

Oui, les chinois exportent les pièces de monnaie de la zone CFA/CEMAC, mais pourquoi ces chinois ne sont pas friands de CENTS américains ou des CENTIMES d'Euros? La Banque centrale du Burundi met en circulation des billets pour des montants équivalents à moins de 5FCFA [...] . De même, la Banque centrale éthiopienne fait circuler un billet de 5 ETB (Ethiopian Birr) valant moins de 100F CFA. Pourquoi la solution serait-elle si difficile pour la zone CEMAC et le Cameroun? Cherchons l'erreur.



10 et 5 ETB



10 et 20 FBu





Question : Nous voyons que de septembre 2022 à mars 2023, le taux d'inflation va presque doubler. Qu'est-ce que le CPM a préconisé comme solution. Et puis-je nous sommes toujours dans les échanges, qu'en est-il des petites coupures et des pièces de monnaie ?

Réponse : S'agissant des pièces de monnaie, nous avons lancé plusieurs reprises, au moins deux fois, des commandes. D'autres sont en cours. Je pense que nous allons pouvoir avec cela réguler la situation. La BEAC a également pris la décision de mobiliser les signes monétaires de certains centres de certains pays vers d'autres où ce problème est signalé. Nous attendons donc une amélioration compte tenu du rythme de commandes en phase de livraison.

La mauvaise question qui pourrait déranger ici serait de savoir **combien de temps faut-il pour produire ces signes monétaires et les mettre sur le marché** ? Et avec un donneur d'ordre qui est la BEAC ! En d'autres termes, comment l'autorité monétaire prend-elle en compte le principe ou la théorie de la vitesse de circulation de la monnaie et ses conséquences sur l'économie ?



En questions subsidiaires, on pourrait se demander ce qui fait problème à une institution comme la BEAC pour que plus d'une commande ne soit pas honorée ? Quel prestataire est-il en charge de produire ces pièces et billets ? Où est-il installé ? Qui décide en fin de compte de la disponibilité des signes monétaires sur le marché de la zone CEMAC ?

L'indépendance de la BEAC s'exprime-t-elle seulement vis-à-vis des autorités politiques de la communauté et non pas dans la célérité des décisions à prendre ? Et bien d'autres questionnements encore... et encore!

Au final comme le citoyen lambda, on peut se demander pour qui roule la BEAC ? Et si les autorités politiques décidaient de reprendre la main dans la gouvernance de cette institution ?

2. La garantie de la stabilité monétaire face à un marché informel des devises à ciel ouvert

La crédibilité de toute autorité repose sur un principe simple, mais fondamentale : le respect de la parole donnée, autrement dit, dire ce que l'on fait (ou qu'on va faire) et faire ce que l'on dit (ou qu'on a dit)

En qualité d'autorité monétaire et garant de la circulation des devises, une réglementation y relative est bien en place dans la zone un fait devenu banal et observable. En longeant l'axe central et principal de la ville de Yaoundé, le boulevard du 20 mai qui de plus en plus affiche un nombre considérable d'établissements financiers (Crédit Foncier du Cameroun, BANGE BANK, BGFI, Banque Atlantique, BICEC, ECOBANK, etc.). Sur ce parcours, des agents de change opèrent sans retenue aucune devant tout le monde, au point d'être agressifs. Que fait la BEAC ? Que fait l'autorité monétaire ? Qui contrôle ces devises ? Ce qui est difficile à obtenir de manière formelle à l'intérieur des établissements bancaire vous est offert dans la rue sans protocole.

Les devises que vous ne pouvez pas obtenir dans les banques par un transfert légal (voir le point 1 ci-dessus), ou même en cash dans les banques, vous sont offertes sans limite et sans contrôle à ciel ouvert. Nous n'évoquons pas les autres circuits existants et connus dans les quartiers.

La conséquence est que les voyageurs se déplacent désormais avec les devises (Euro USD, RAND, etc.) en liquide pour des montants parfois astronomiques. Dans ces conditions, que diront les puristes et les économistes de bureaux quand il s'agira de calculer le Taux de Change Effectif Réel (TCER) ?

Le cas pratique du taux de change effectif réel du XAF par rapport à l'Euro⁶ ou USD. Une expérience personnelle vécue le dimanche au 02 octobre 2022, devant Casino du boulevard, face cathédrale à Yaoundé : un agent me propose l'achat d'1 Euro à XAF 720, ce que je décline. Je continue la prospection. Puis, à l'arrière, c'est-à-dire au parking du supermarché, je finis, après négociation par obtenir 1 Euro à XAF 705. Et ces gars sont en possession des volumes insoupçonnables de diverses devises. **Qui contrôle et qui régule tout ce marché financier à ciel ouvert** ? Et la BEAC le sait.

Un autre exemple est celui de la parité du FCFA/BEAC (XAF) et du FCFA/UEMOA (XOF). Depuis des années, le premier contact que vous rencontrez en zone UEMOA applique systématiquement une décote de 10% à 20% sur le XAF. Ainsi, le taux de change XOF# XAF n'établit pas la convertibilité théorique, prônée par la zone FRANC. **Que fait la BEAC pour résorber ce problème qui ternit son image et instaure un dysfonctionnement des principes de la zone Franc?**

6 - Il est évident et admis que sur ce marché parallèle, à l'achat comme à la vente, la parité fixe Euro/FCFA n'existe pas.

Rien ou pas grand-chose.

● **Le développement de la monétique et des transactions électroniques : le cas des DAB**

Dans le but de faciliter les échanges des Biens et Services (en amont leur production) pour leur consommation en aval, les politiques commerciales sont soutenues par le développement de la monétique et les transactions électroniques, en langage simple on parle de dématérialisation.

L'Afrique en général est loin de porter le flambeau en la matière, l'Afrique Centrale ne brille pas par les prouesses dans ce domaine et la BEAC est directement interpellée à travers le GIMAC. Hormis les statistiques sur le nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) et des terminaux de paiement qui n'explorent pas, il y a un autre phénomène observable par le citoyen ordinaire détenteur d'une carte bancaire (de retrait en général, car très peu de cartes de crédit sont émises et en circulation dans la CEMAC). Alors que dans la zone Euro ou Dollar, en Afrique du Sud, au Maghreb, les DAB vous servent prioritairement les petites coupures (5,10 ou 20 Euros) (1,2, 5, 10, ou 20 USD), rarement les coupures de 50 Euro/USD, nous vivons le contraire au Cameroun. Les DAB vous servent les billets de XAF 10 000 (la plus grosse coupure en circulation). Même les coupures de 5000 (cinq mille) sont inexistantes depuis un certain temps.

Comment dans ces conditions encourager les échanges, la consommation et en amont la production ? En conséquence, l'économie se grippe et la spirale se referme.

3. L'origine de l'inflation actuelle

Selon une autre déclaration du Gouverneur dans la même interview paru le 03/10/2022 dans le N°527 du journal Intégration on peut lire, «Le rôle principal d'une banque centrale, c'est la stabilité des prix. Et si l'inflation augmente, cela signifie que les prix ne sont pas stables. Cela va taper sur le pouvoir d'achat des consommateurs et affecter de manière immédiate tout le monde, les entreprises et les ménages. Il fallait donc véritablement maîtriser l'outil principal dont disposent les banques centrales. À savoir, le taux d'intérêt aussi bien que la régulation des liquidités pour injecter ou retrancher. Nous jouons un peu sur ces tableaux pour que l'inflation reste maîtrisée dans le cadre de la réglementation ».

Nous pensons avec toute l'humilité confessée que cela reste de l'intellectualisme et de la technocratie.

Si la BEAC tient à surveiller l'inflation, ce n'est pas en jouant sur les taux⁷ directeurs, mais en assurant la facilitation des échanges intérieurs. C'est cela la régulation du marché pour le citoyen ordinaire, rendre les transactions commerciales plus fluides et faciliter les échanges.



Oui, c'est juste, mais cela reste théorique et très éloigné pour le consommateur ordinaire, résident de la zone CEMAC et du camerounais en particulier. Ce d'autant plus que le marché de crédit est très limité dans la zone, et en particulier pour les ménages. Cela fonctionne mieux dans les économies industrielles et avancées où une telle décision peut avoir un effet immédiat sur la consommation des biens d'équipements ou l'accès au logement, par exemple.

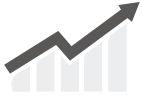
Les ménages camerounais recourent plus au marché financier informel par des tontines⁸ et très peu au crédit bancaire, ou au crédit-bail qui n'existe quasiment pas.

Le crédit bancaire étant très peu accessible pour des raisons objectives et non objectives aux TPE/PME et aux ménages, le volume de crédits à l'économie affiché par la BEAC est en général détenu par les grandes entreprises et les multinationales. Par ailleurs, combien d'entreprises ou de commerces utilisent l'approche crédit-bail (crédit à la consommation dans le pays)?.

À notre humble avis le levier le plus efficace contre l'inflation reste le soutien à la production (augmentation des quantités disponibles sur le marché) et la facilitation des échanges par la mise à disposition en quantités suffisantes des signes monétaires nécessaires ayant cours légal. Et ce, en attendant le développement de la culture des paiements électroniques.

7 - Le journal EcoMatin en a fait une petite «UNE» le même jour.

8 - Voir l'Etude sur la Finance inclusive, FINSOCPE par l'INS Cameroun, 2018.



C'est de cette manière que l'on peut soutenir la consommation et booster l'économie. Les économistes de la BEAC le savent. Pourquoi est-ce si difficile à faire ?

La bonne question à se poser est celle de cerner les déterminants de cette inflation. Est-elle d'origine monétaire ou structurelle (par les coûts de production) ?

Dans un cours d'« *Économie pour tous* », on dirait qu'il s'agit de chercher à comprendre si c'est le fait d'actionner le levier des taux d'intérêt de la Banque centrale, ou le fait d'agir sur les coûts de production et la régulation du marché, qui peut contenir la hausse des prix ? Tant pour les entreprises que pour les ménages.

Pour l'expliquer au citoyen ordinaire résident dans la zone CEMAC et au Cameroun singulièrement, nous invitons chaque lecteur de cette note à sortir des livres et des amphes pour aller au marché de Bafoussam (marché B), au marché Mboppi à Douala ou à celui de Mokolo à Yaoundé.

Cherchons à comprendre : (i) la structure de prix des produits vivriers frais : plantain, manioc, maïs, légumes tomates fruits etc., (ii) la structure des prix produits industriels locaux : savon, huile raffinée, lait. et (iii) la structure des prix des produits importés : riz, poisson, biens d'équipements etc.

À l'observation, le taux d'intérêt bancaire n'est pas à l'ordre du jour dans le premier cas. Le Gouvernement actuel ayant contenu le prix du carburant, le coût du transport ne saurait être évoqué dans les 2 autres. Le renchérissement du crédit va plutôt avoir un effet domino. Les industriels locaux et les importateurs se sentant l'obligation de répercuter le coût du crédit sur le consommateur final, dans le cas où ils ont sollicité les banques. Dans ces 02 cas également, le coût du fret international est souvent évoqué (Voir INS). Dès lors, un crédit plus cher ne pourrait donc qu'aggraver les choses .

Reprenons l'exemple des produits agricoles frais.

À l'analyse, la hausse des prix des produits agricoles frais n'est pas déterminée par le loyer de l'argent des banques à travers les taux directeurs de la BEAC. Il se trouve que mécaniquement parmi d'autres facteurs, il y a les anticipations rationnelles ou irrationnelles des producteurs/vendeurs, basées sur la méthode empirique de la compensation ou le coût de remplacement. Ainsi pour le producteur, le régime de plantain ou la botte de légumes vendu (e) doit lui permettre d'acheter le savon, le pétrole, le sel et les autres biens de premières nécessités pour sa survie. Le prix fixé pour ses produits en tient compte. C'est en quelque sorte une traduction à l'échelle, de la notion de parité de pouvoir d'achat (PPA).

Or, si les produits de même nature ou substituables sont abondants sur le marché, le prix anticipé sera réfractaire à la hausse. En conséquence, une offre abondante de produits empêche /limite la hausse des prix. **Le soutien à la production et à la distribution serait donc un meilleur moyen de combattre l'inflation (sur les produits agricoles locaux) que le levier des taux d'intérêt.**

Le meilleur exemple connu des populations des grandes villes au Cameroun est celui de la tomate en fruits. En fonction des saisons et de la disponibilité du produit, le cageot passe de CFA 1500 à 15 000, voire plus. Et la distribution se fait même jusqu'à l'intérieur des quartiers.

Par ailleurs, d'après le recensement général des entreprises (RGE 2 & 3) de l'INS, la démographie des entreprises est constituée à plus de 90 % des PME/TPE qui se financent généralement par l'informel où les taux sont déjà usuraires, mais l'argent disponible sur la base de la confiance et les procédures moins compliquées. La sensibilité (degré d'élasticité) d'une variation du taux d'intérêt directeur est quasi nulle.

Ça reste donc un débat d'intellectuels de bureaux que de miser sur le crédit plus cher pour contenir l'inflation, et ce nous le maintenons, dans le cas du Cameroun en 2022. Aux USA ou en zone Euro, oui car l'économie est tirée par la consommation à l'outance!

En conclusion : Indépendance de la Banque Centrale, OUI . Mais , NON à une souveraineté sans limite !

Car en définitive, c'est le peuple qui détient la souveraineté, qu'il délègue aux élus politiques qui doivent orienter les politiques publiques. Et la politique monétaire n'en est qu'une parmi les autres. Il ne nous paraît donc pas judicieux de chercher à satisfaire les critères théoriques et intellectuels, dans lesquels le peuple, i.e. les ménages, ne se retrouve pas.

Au final, nous souhaitons que le débat sur la souveraineté monétaire et du gouvernement de la banque centrale, la BEAC dans le cas d'espèce, ne doit plus être tabou. Il doit être ouvert. Le DSCE l'avait déjà annoncé. Nous avons manqué de le faire. SOIT ! Il est temps que les autorités politiques n'éluent plus la question sous le couvert du respect du principe de l'indépendance de la banque centrale.

Car à sept (07) années de l'échéance de la SND30, et à mi-parcours de la VISION 2035, l'opportunité est désormais idoine plus que jamais, de poser cette question sur la table. **Quelle politique monétaire pour le CAMEROUN d'ici 2030 ? Et après 2030 ...** pour que notre pays ne soit pas laissé derrière !

No one behind and no more as usual !

D'où l'urgence de la rupture./-

Rêver - Oser - Innover.

Barnabé Okouda

(c) www.Camercap-Parc.cm